DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE BEGARD

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

PLANCHE NORD OUEST

Révision du P.L.U. prescrite le :	16 février 2006
Débat organisé au sein du Conseil Municipal le :	19 juin 2008
P.L.U. arrêté le :	24 février 2011
P.L.U. approuvé le :	14 juin 2012
P.L.U. modifié le :	

JORAND & MONGKHOUN Urbanisme et Architecture
34A rue Jean Savidan 22300 LANNION
Tél: 02.96.35.73.93 Fax: 02.96.35.79.31
e-mail: jorand-mongkhoun@wanadoo.fr

Echelle: 1/5000°

N°11.1

- UA Zone urbaine du centre traditionnel à vocation principale d'habitat
- UB Zone urbaine de l'Hôpital Bon Sauveur
- UC Zone urbaine à vocation d'habitat (pavillonnaire)
- UH Zone urbaine à vocation d'habitat, organisée en village ou hameau
- UY Zone urbaine à vocation d'activités industrielles ou artisanales
- 2AU Zone à urbaniser stricte à vocation d'habitat
- 1AU Zone à urbaniser règlementée à vocation d'habitat
- 1AUe Zone à urbaniser règlementée à vocation d'équipement
- 1AUt Zone à urbaniser à vocation touristique ou de loisirs
- 1AUy Zone à urbaniser règlementée à vocation d'activités économiques
- 2AUy Zone à urbaniser stricte à vocation d'activités économiques
- A Zone agricole
- Aa Zone agricole où toute construction nouvelle est interdite
- Ap Zone agricole comprise au sein du périmètre de protection du captage d'eau de Pont Morvan
- N Zone naturelle
- Nh Zone naturelle d'habitat isolé
- Nt Zone destinée à recevoir des installations touristiques ou de loisirs
- Ng Zone accueillant des installations de golf
- Nc Zone correspondant à la carrière de Kerdaniou
- indice p Zone comprise au sein du périmètre de protection du captage d'eau de Pont Morvan
- Limite de zone
- Accès indicatif à la zone
- (1) Emplacement réservé et numérotage d'opération
- Espace boisé classé (le classement des EBC observe un recul de 2 m par rapport à la limite du domaine routier départemental)
- Zone humide
- Boucle de randonnée à conserver
- Site archéologique
- Marge de recul en bordure des RD
- Bande d'isolement acoustique de 100 m de part et d'autre de la RD 767
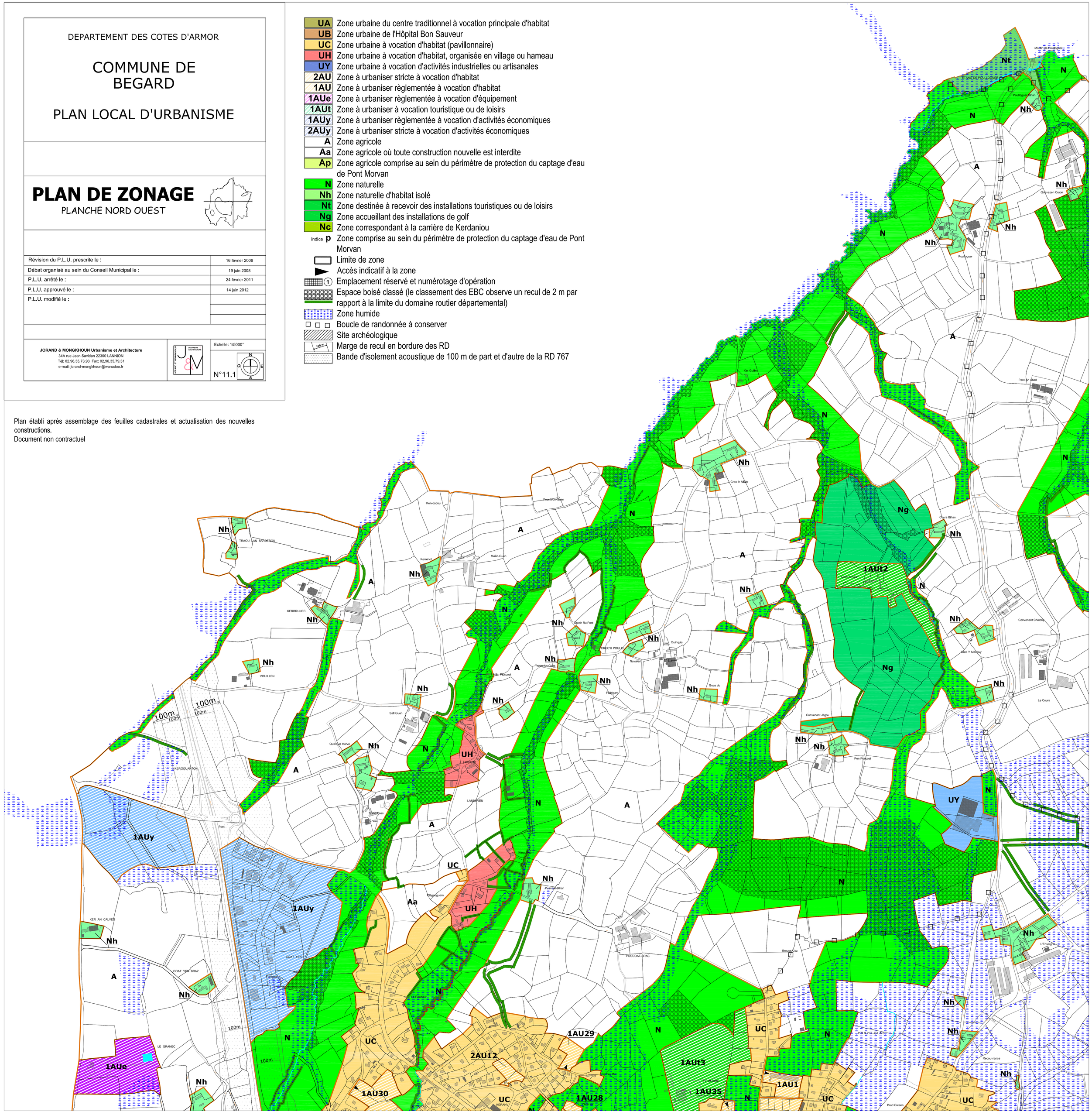
Plan établi après assemblage des feuilles cadastrales et actualisation des nouvelles constructions.
Document non contractuel